

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze et le 09 février à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché.

Étaient présents : Jacques COLIN, Pascale CHONÉ, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Nicolas VALANCE.

Absents excusés : Jean-Pierre RABUEL, Jean-Bernard VOGIEN.

Secrétaire de séance élu : Alexandre NOËL

en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 35

01/12

### **Encaissement d'un chèque**

Le caractère de calamité agricole ayant été reconnu dans notre département par arrêté ministériel, une procédure collective de dégrèvement a été mise en place. La commune de Chaouilley a reçu, à ce titre un chèque du Trésor Public de 98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le chèque de 98 € du Trésor Public,
- Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

02/12

### **Rétrocession du dégrèvement de la taxe foncière aux exploitants des terrains communaux**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au conseil que le montant du chèque de dégrèvement soit reversé aux exploitants.

Les montants du dégrèvement nous ont été communiqués par la DGFP, par parcelles, les montants par exploitants sont les suivants :

CHONÉ Pascale :	22 €
NOËL Alexandre :	6 €
NOËL Bertrand :	25 €
NOËL Pascal :	10 €
NOËL Michel :	23 €
NAJOTTE Guy :	8 €
VOGIEN Jean-Bernard :	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 6 voix pour.

- Décide de proposer à chaque exploitant le reversement du dégrèvement,
- Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

03/12

### **Subventions de fonctionnement 2012 aux associations**

Nous avons reçu, à ce jour, les demandes de subventions suivantes :

- École de musique du Saintois
- ADMR du Saintois de Vézélise
- Radio Déclic
- MJC le Couarail de Vézélise
- Association Française contre les Myopathies

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

Conseillers convoqués le 03 février 2012 / Date d'affichage le 10 février 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 10 février 2012

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- L'Association « le Tabourin » de Chaouilley
- Judo Club de Vézelize

L'Association Équipage nous a informés qu'elle ne demanderait plus de subvention de fonctionnement, le projet étant arrivé à terme.

Le Conseil confirme la position prise il y a quelques années vis-à-vis du versement des subventions, réservé aux associations locales dont bénéficie les habitants de Chaouilley.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser les subventions suivantes en 2012
  - L'Association « le Tabourin » de Chaouilley : 500 €
  - L'Association « Équipage » de Chaouilley : 200 €
  - L'ADMR du Saintois : 150 €
  - La MJC le Couarail de Vézelize : 50 €
  - L'école de musique du Saintois : 50 €
  - Le Groupement Sportif de Vézelize : 50 €
  - Judo club du Saintois : 50 €
- Inscrit au budget la somme de 1100 €
- Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

04/12

## Motion projet ULCOS

La Région Lorraine nous informe que la motion concernant le projet ULCOS a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Régional de Lorraine le 16 décembre dernier. Cette motion soutient le projet de relance et de pérennisation de la filière sidérurgique en Lorraine.

Plusieurs pays européens sont en compétition pour accueillir ce projet.

L'Union Européenne doit prendre la décision finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Soutient le projet ULCOS, tel que définit par la motion de la Région Lorraine lors de la Réunion Plénière du 15 et 16 décembre 2011,
- Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

05/12

## Dissolution du SSPIV et dernière participation

Le Syndicat Scolaire Public Intercommunal de Vézelize devant être dissous rapidement, il reste à régler la participation au titre de 2011.

Il manque 2432 € pour équilibrer le budget 2011, soit 0,25 centimes par habitant (pour Chaouilley : 122 habitants, population légale 2012 X 0,25 € = 3050 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de régler le solde de la participation au SSPIV, soit 30,50 €.
- Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

06/12

## Taux des impôts locaux 2012

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que ce vote doit être fait chaque année avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'augmenter le taux des 4 taxes de 2 % pour l'année 2012, soit :

Taxe d'habitation :	11,61 %
Foncier bâti :	4,81 %

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 7 - Conseillers votants : 7

Conseillers convoqués le 03 février 2012 / Date d'affichage le 10 février 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 10 février 2012

---

---

# Commune de Chaouilley

---

---

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Foncier non bâti : 11,97 %

Taux de cotisation Foncière des Entreprises : 16,82 %

➤ D'autoriser Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

07/12

---

## Questions diverses

---

### États généraux des collectivités

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil que la questionnaire existant sur internet peut aussi être édité sous format papier, pour les conseillers désirant remplir le questionnaire.

### Remerciements du CNFPT

Le CNFPT remercie le Conseil Municipal pour le vœu adopté lors de la réunion du 20 octobre, soutenant le CNFPT.

### Tour de garde lors des 4 dimanches de scrutin

Un tableau a été préparé pour enregistrer les candidatures pour le bureau de vote.

Il serait souhaitable qu'au moins un électeur de Chaouilley, non membre du Conseil Municipal soit présent sur chaque plage horaire. Un avis à la population sera fait pour demander des volontaires.

### Point sur les travaux 2012 à mettre au budget

Hormis les travaux votés pour 2011 et reportés sur 2012, et les travaux d'investissement décidés en 2011, pour 2012, les travaux et achats suivants seront réalisés en 2012 :

- Éclairage chemin du Grand Closel,
- Travaux de mise aux normes du tableau électrique de l'école
- Changement de la table de pique-nique au terrain de pétanque,
- Signalisation au sol du carrefour RD53/ RD 58 (centre du village)
- Barrière de protection le long de la place en prolongement du 2 Grande Rue,
- Achat de barrières mobiles,

Il sera demandé le nettoyage des abords du ruisseau aux riverains.

### Syndicat scolaire

Une ouverture d'une troisième classe est prévue à la rentrée 2012, à Praye. Nous avons pour l'instant 64 élèves prévus pour 2012.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30

Fait les jours, mois et ans susnommés

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Éric PERROTEZ, par suppléance, pour le Maire empêché